DES TÉMOINS DISENT QU'IL POSAIT DES QUESTIONS SUR CE QUI SE TROUVAIT DANS L'ENTREPÔT DE L'USINE, QUI SAURA ÊTRE COMPLÈTEMENT VIDE, DURANT L'ENQUÊTE QUI SUIVIT. DES GRAFFURES FRAÎCHES ET DES TRACES POUSSIÉREUSES SUR LE SOL FONT PENSER À DES DÉPLACEMENTS RÉCENTS DE CAISSES. LES DIRECTEURS DE L'USINE MAINTIENNENT QUE L'ENTREPÔT ÉTAIT VIDE, INUTILISÉ DEPUIS DES MOIS. UNE ADRESSE RETROUVÉE SUR LE MORT MENA À LA CHAMBRE QU'IL LOUAIT DANS UNE PENSION DE FAMILLE TOUTE PROCHE. CETTE CHAMBRE AVAIT ÉTÉ MISE À SAC. CARNET MANQUANT. LA PROPRIÉTAIRE DE LA PENSION, UNE CERTAINE Mme WILMER CALLAHAN RACONTE AVOIR VU PLUSIEURS HOMMES "BASANÉS" [INHABITUEL ?], DE PETITE TAILLE ET "ÉTRANGERS" ENTRER DANS LA CHAMBRE DE MORAN. DIT QU'ELLE LES AURAIT BIEN INTERPELLÉS, MAIS Y A RENONCÉ À CAUSE DE L'ASPECT "EFFRAYANT" DE LEUR VISAGE. SUR LE TÉMOIGNAGE DE Mme CALLAHAN, LES AUTORITÉS LOCALES ONT ARRÊTÉ TROIS CHINOIS POUR LE MEURTRE DES PREUVES INSUFFISANTES, À PART SA MENTION DES ÉTRANGERS, LIENT CES TROIS PERSONNES TRAVAILLANT DANS UN RESTAURANT, À UN CRIME QUELCONQUE.